Un Village Uni - Mai 2024

Groupe minoritaire du conseil municipal

Plan Pluriannuel d'Investissement

Le PPI est un outil de pilotage financier, il dresse la liste des projets programmés par le groupe de la majorité municipale et les financements qui leurs sont attribués chaque année sur la durée du mandat.

Ce document opérationnel est indispensable à une bonne gestion, il doit faire coïncider la programmation des investissements avec les possibilités de financement de la collectivité (autofinancement, subventions, emprunts, vente de biens).

Le PPI doit être remis à jour tous les ans lors du vote du budget. Des différés de programmation sont à prévoir à cause de retards de versement de subventions, la gestion des appels d'offres, d'autorisations administratives.

Le conseil municipal a validé à la majorité le PPI lors de sa séance du 30 mars 2023 depuis cette date des évolutions sont constatées, sa mise à jour n'a pas été présentée au conseil municipal lors du vote du budget 2024.

Voici quelques points de rectification :

La zone sud Delacoste qui est le projet le plus coûteux du mandat pour un montant proche de 7 millions est décalé : l'achat sera réalisé en 2024 ainsi que plusieurs études et diagnostiques pour un montant de 2227852€. Les travaux débuteront en 2025.

La rue du Four (réparation de la cave souterraine) est en instance d'être terminée pour un montant de 350000€. Cette somme est prise en charge sur le budget communal en attente des procédures judiciaires.

La réalisation du restaurant scolaire et de l’accueil pré et post scolaire a débuté début 2024 pour une ouverture à la rentrée de septembre pour 510000€. La vente de la mairie annexe pour 300000€ et les subventions devraient couvrir la réhabilitation.

L’achat du terrain de l’ancienne école de la rue du Crocq et son aménagement en parking est budgété pour 233300€

D’autres projets sont décalés : le City Park, l’agrandissement de la maison du marais, l’aménagement de la place Jules Gautier à Baillon, la toiture de l’église, les cours oasis, la réfection des rues.

Malheureusement, la conjoncture économique risque d’être défavorable aux collectivités territoriales. L’Etat recherche des économies, il va diminuer les aides et les dotations, il est donc important de réfléchir à un nouvel échéancier et de prioriser l’indispensable.